



Syndicat National
FSU-FINANCES
173 rue de Charenton
75012 Paris

01 43 47 53 95
fsufinances@gmail.com

SPECIAL NBI

NBI DU NOUVEAU

Depuis 2013, la FSU-Finances mène une action auprès de la DGFIP pour demander le bénéfice de l'attribution de la NBI en faveur des personnels informaticiens remplissant les conditions ad hoc pour en bénéficier.

Malgré nos audiences avec la DGFIP, celle-ci n'a pas donné satisfaction à notre demande. Des recours ont été engagés auprès du tribunal administratif avec l'appui de notre syndicat.

Le tribunal administratif a rendu un jugement favorable au recours déposé et l'administration a accepté le jugement en ne faisant pas appel.

Elle reconnaît donc le bien fondé du jugement enjoignant la DGFIP de régler la NBI à un agent informaticien.

Fort de ce jugement, la FSU-Finances, a rencontré la DGFIP et le secrétariat général du ministère, pour réclamer le bénéfice de la NBI à l'ensemble des collègues informaticiens remplissant les mêmes conditions.

Après arbitrage, la DGFIP a précisé qu'elle ne souhaitait pas appliquer la mesure à l'ensemble des collègues concernés.

Elle préfère donc que chaque agent concerné fasse une demande individuelle de paiement (espérant sans doute que nombre de collègues ne la feront pas).

Les informaticiens ne lâchent rien

Suite aux actions et aux [conseils de la FSU-Finances](#), plus d'une centaine d'informaticiens ont engagé ou sont en train d'engager une demande écrite auprès de la DGFIP, pour réclamer le paiement de la NBI qui leur était due.

Il s'agit tout simplement d'une démarche pour faire valoir leurs droits, droits qui ont été bafoués par l'administration. En effet un jugement du tribunal administratif a enjoint l'administration des finances publiques à verser la NBI à un collègue informaticien .

Les conseils de la FSU-Finances :

Faire une demande de paiement individuelle pour réclamer la NBI pour toute la durée durant laquelle vous remplissiez les conditions requises.

Agissez le plus tôt possible.

Contactez contact@fsufinances.fr / [adhérez à la FSU-Finances](#) pour ne pas vous tromper ou rater une étape dans les démarches à accomplir.

NBI : portée disparue ?



DES ADHESIONS

Suite aux actions, informations et publications de la FSU-Finances en 2015 de nombreux informaticiens ou anciens informaticiens ont adhéré à notre syndicat pour soutenir notre démarche et bénéficier de notre expertise sur le sujet.

De nouvelles sections syndicales FSU-Finances se créent ou vont se créer dans plusieurs DISI.

Cette force qui se constitue vous permettra d'agir plus largement et de faire entendre plus fortement la voix des informaticiens dans notre administration.

www.fsufinances.fr

Quels sont les agents concernés ?

- **NBI géographique :**

Tous les agents titulaires informaticiens de catégories B et C ayant travaillé dans les services déconcentrés de la DGFIP (filière ex DGCP) et exerçant leurs fonctions à Paris, dans les départements 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 06 dans la période allant du 1er août 1996 au 1er juillet 2014.

En effet un décret paru le 23 juillet 2014 a exclu à compter du 1er juillet 2014 le paiement de la NBI (géographique) aux personnels informaticiens.

- **NBI fonctionnelle :**

Tous les agents titulaires informaticiens de catégories A (jusqu'au 1er juillet 2014), B et C ayant travaillé dans les services déconcentrés de la DGFIP (ex DGCP) et exerçant des fonctions itinérantes de support et d'assistance des utilisateurs dans le domaine de la micro informatique et de la bureautique depuis le 1er août 1996 .



contact@fsufinances.fr

Les conseils de la FSU-Finances : agir !!!

En faisant une demande de paiement individuelle pour réclamer la NBI .

Contactez la FSU-Finances? Pourquoi ?

- car elle a initié cette opération depuis le début et détient pas mal d'éléments,
- afin de ne pas vous tromper ou rater une étape dans les démarches,
- afin de bien réclamer tout votre dû sur la bonne durée, évaluer le manque à gagner ,
- afin de bénéficier de son expertise,
- afin d'avoir une aide personnalisée et un suivi total de l'opération.

J'adhère à la FSU Finances: en ligne sur www.fsufinances.fr ou par courrier

Coupon à renvoyer à :

FSU –Finances 173, rue de Charenton 75012 Paris

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Tél. :

Direction: Adresse :

Grade: Indice :

Quotité en cas de temps partiel : .

Signature :